

**COMPTE RENDU PRESSE
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 11 AVRIL 2006**

Le mardi 11 avril deux mil six, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur GOUPY, Maire.

COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2005

Le Conseil municipal approuve les comptes administratifs 2005 de la Ville, du Cinéma, de l'Eau et de l'Assainissement.

AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2005 - BUDGET VILLE 2006

Les comptes administratifs 2005 de la Ville de Caudebec en Caux et des services Eaux et assainissement font apparaître un excédent global de fonctionnement de 2 070 559,92 €.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2005

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion de 2005 établis par Monsieur RUFFE et conformes aux comptes administratifs.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2006

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve :

- ❖ le maintien des bases d'imposition de 2005 ; à savoir :

- taxe d'habitation :	10,71 %
- foncier bâti :	25,46 %
- foncier non bâti :	42,03 %
- taxe professionnelle :	10,71 %

- ❖ les budgets primitifs 2006 de la Ville et du Cinéma.

VILLE 2006 :

Equilibré tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement pour un montant de 5 070 447 €,
Equilibré tant en recettes qu'en dépenses d'investissement pour un montant de 3 559 047 €.

ANNEXE CINEMA 2006

Equilibré tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement pour un montant de 134 409 €,
Equilibré tant en recettes qu'en dépenses d'investissement pour un montant de 49 424 €.

FUSION DES SERVICES EAUX ET ASSAINISSEMENT AVEC LE S.I.A.E.P.A. MONTMEILLER CAUX SUD

En application de la délibération constatant les excédents des services Eau et Assainissement de la Ville de Caudebec en Caux, il convient de reverser ces sommes au S.I.A.E.P.A MONTMEILLER CAUX SUD.

Pour ce faire, sont inscrits au budget primitif 2006 de la Ville les crédits suivants :

- 347 872,63 € en section de fonctionnement (64 312,02 € pour le service Eau et 283 560,61 € pour le service assainissement)
- 165 088,56 € en section d'investissement (1 360,88 € pour le service Eau et 163 727,68 € pour le service assainissement).

RESTAURATION DES RIVIERES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'échéancier et le plan de financement de l'étude relative à la restauration des rivières Ambion et Sainte Gertrude. Il est rappelé que ces travaux devront être réalisés en concomitance avec les travaux du Marais (terres en déblais mises en remblais).

ZONE PAVILLONNAIRE DU MARAIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'esquisse définitive de la future zone pavillonnaire et donne son accord pour passer au stade dossier de réalisation, puis autorisation d'urbanisme.

BASE DE LOISIRS

Le Conseil Municipal accepte que soient réalisés des travaux confortatifs (Remplacement des châssis bois par des châssis alu, remplacement de la couverture de l'auvent, recouvrement du sol fissuré de la salle par un parquet flottant, et création d'un nouveau bar à l'identique de celui existant) et décide de solliciter l'aide financière du Département. Ces travaux devront impérativement être terminés pour début Septembre 2006 (date de reprise de la majeure partie des activités).

AMENAGEMENT DE LIEU PUBLIC - JEUX D'ENFANTS DU QUAI GUILBAUD

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le projet d'acquisition / pose de nouveaux jeux d'enfants sur le quai Guilbaud présenté par Monsieur le Maire et décide de solliciter l'aide financière du Département pour ces travaux au titre de l'amélioration du cadre de vie des petites villes. **Ces jeux doivent impérativement être mis en place pour fin Mai 2006 (date prévisionnelle de réouverture du quai au public).**

AMENAGEMENT DU LIEU PUBLIC - BIBLIOTHEQUE ET PLACE D'ARMES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de mise en lumière de la bibliothèque et de la Place d'Armes présenté par Monsieur Goupy, et demande à Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière du Département pour ces travaux au titre de l'amélioration du cadre de vie des petites villes. Ce projet permettra aussi la mise en valeur de la bibliothèque.

ITINERAIRE CYCLABLE

Le Département étudie actuellement les modalités de l'itinéraire cyclable dans la traverse de Caudebec en Caux (branche Ouest / Est depuis Villequier jusqu'au Pont de Brotonne). Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'acter le principe de réalisation d'un itinéraire cyclable liaison cyclable Nord / Sud reliant l'ensemble des équipements existants (écoles maternelle et primaire, équipements sportifs...) et ceux en cours de réalisation au secteur Nord de la commune (nouveau collège, lotissement d'une vingtaine de parcelles, ensemble immobilier d'environ 70 logements, réhabilitation du Marais...). Pour ce faire, une étude de faisabilité doit être entreprise afin de pouvoir déterminer de façon précise l'itinéraire adéquat à emprunter ainsi que les caractéristiques techniques à donner à cet équipement.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SECTION ESPADON

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 450 € à l'Association Générale des Anciens des Sous Marins (section « L'ESPADON » de Haute-Normandie) afin de participer à l'acquisition d'un nouveau drapeau, qui leur permettra de maintenir dignement leur présence lors des cérémonies commémoratives.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➔ LEGS LECORNU

Monsieur le Maire et Monsieur Guy LAVEILLE rappellent les dispositions testamentaires de Madame LECORNU. Sur leur proposition, le Conseil Municipal accepte de doter (dans la limite des crédits, calculés chaque année en application stricte du legs) :

- les élèves entrant au CP, en CE2 de dictionnaires (ces dictionnaires resteraient à l'école comme outils de travail personnel avant d'être emmenés par les élèves),
- les élèves entrant en 6^{ème} (au cas où les élèves disposeraient déjà de dictionnaire, celui-ci pourrait être remplacé par un dictionnaire de langue, un atlas, un ouvrage encyclopédique, ...).

Ces ouvrages seront payés directement par la Ville, après un choix d'ouvrages par l'équipe pédagogique. Comme par le passé, cette dotation sera gérée en dehors des fournitures scolaires.

➔ FORMATION MARCHES PUBLICS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des actions de formation à l'Achat Public vont être organisées, en faveur d'agents de la Commune et de la Communauté de Communes, par une collaboratrice de la Communauté de Communes de PORT JEROME.